

LE GENERAL ALLEMAND
DU COMMANDANT EN CHEF OUEST
VICHY

VICHY le 4 Janvier 1943

N° I/43

au Secrétaire d'Etat près le
Chef du Gouvernement
Monsieur l'Amiral PLATON
VICHY

Monsieur l'Amiral,

De la part du Commandant en Chef Ouest, j'ai l'honneur de vous faire connaître ce qui suit :

1° - à Marseille, le 3.1.43, ont eu lieu deux "explosions d'explosifs" lourdes de conséquences, entre autres qui ont blessé de nombreux soldats allemands.

J'ai de ce fait, en attendant, pour la sécurité de l'Armée allemande décrété l'état de siège à Marseille. Le groupe d'armées Felber est chargé de l'exécution de cette mesure.

2° - J'ai chargé le Colonel GRIESE, de la Police de protection de l'exécution des mesures exceptionnelles de police nécessaires. Convaincu qu'une collaboration effective des organismes français de protection sert au mieux le maintien de l'Autorité du Gouvernement Français, j'ai, dans l'intérêt d'une unité d'action, mis immédiatement, pour la durée de l'état de siège, sous les ordres du Colonel Griese, les détachements de la police de la gendarmerie et de la garde françaises qui sont actuellement en service dans la zone comprise dans l'état de siège.

3° - Je demande au Gouvernement français de donner rapidement aux organismes intéressés de Marseille les instructions nécessitées par l'exécution des mesures précitées.

signé: VON RUNDSTEDT

Veuillez agréer, Monsieur l'Amiral, l'expression de ma considération distinguée.

VON NEUBRONN.

RÉGION DE MARSEILLE

Marseille, le 13 Janvier 1943.

LE PRÉFET

Cher Monsieur le Président,

Je vous adresse, sommairement, un compte-rendu de mes premières conversations.

Je me trouve ici dans une situation qui est difficile.

Sur le plan politique j'ai eu confirmation de l'importance que l'on attache à Paris, et surtout à Berlin, à l'opération que l'on nous demande de réaliser.

Pratiquement, rien n'empêchera que ce qui a été décidé soit fait. L'autorité allemande est résolue à évacuer pour des raisons de défense militaire. Elle veut le faire avec soudaineté pour éviter l'organisation d'une résistance à laquelle de nombreux éléments louches pourraient apporter leur concours.

Il y a donc deux alternatives :

Ou bien (et en créant certainement un incident) opposer un refus à ce qui nous est demandé en laissant à l'autorité allemande la responsabilité de la décision et de l'exécution. Dans ce cas l'opération sera faite brutalement par les troupes allemandes qui sont à pied d'oeuvre, et la population ne manquera pas de confondre les autorités allemandes et le Gouvernement Français dans un même sentiment de réprobation et d'hostilité;

Ou bien accepter les risques d'une opération à laquelle nous pouvons nous associer avec cette double pensée :

1°) d'atténuer au maximum des inconvénients qui résulteront pour nos compatriotes, d'une évacuation brusquée;

LE PRÉFET

- 2 -

2°) de profiter - comme une monnaie d'échange - du concours que nous apportons à la réalisation de cette évacuation qu'il importe aux allemands de réaliser vite et bien, pour exécuter, avec leur approbation et par conséquent leur appui, une vaste opération qui nettoierait la ville de Marseille de tous les éléments troubles avec lesquels nous aurons, tôt ou tard, à lutter, peut-être avec des moyens inférieurs à ceux dont nous disposons aujourd'hui et dans des conditions plus difficiles.

Personnellement, j'ai opté pour cette deuxième hypothèse. Les risques sont grands - nous serons critiqués. Mais il n'est tout de même pas impossible que les éléments sains de la population apprécient finalement à sa valeur le sens de notre action et les avantages qu'elle a pu comporter.

Je vais, par conséquent, m'efforcer, en plein accord avec LEMOINE, et avec aussi l'appui du Général OBERG, de transformer ce projet d'évacuation brutale en la réalisation d'un plan qui s'efforcera de limiter au maximum les malfaçons que comportent généralement de pareilles opérations.

De toute façon, notre premier contact sur place, aboutit à deux résultats tangibles :

1°) promesse de cessation de l'intervention de la Police allemande qui avait procédé, ces jours derniers, à de nombreuses arrestations;

2°) délai de quelques jours pour la mise sur pied d'un programme d'exécution qui permettra à LEMOINE de tirer le meilleur parti d'une situation dont vous mesurerez la gravité en pensant qu'il s'agit du transfert de plus de 50.000 personnes alors que nous ne disposons ici, à la minute même où je vous écris, d'aucune possibilité d'hébergement.

Je ne peux pas vous dissimuler les risques de toutes

RÉGION DE MARSEILLE

LE PRÉFET

- 3 -

sortes et les difficultés qui nous attendent dans la part que les services de Police vont avoir à prendre dans la réalisation de cette opération.

Vous me feriez plaisir, après avoir lu ma lettre, en me donnant un coup de téléphone à la Préfecture de Marseille, le plus tôt possible, pour me dire si vous approuvez ma manière de voir.

MARSEILLE, le 18 Janvier 1943.

*La copie est au dossier
Tenuis*

INSTRUCTION GENERALE

850

Objet: Recherches des Indésirables de Marseille.But de l'Opération: Epuration de Marseille en une seule nuit. Arrestation de 8.000 personnes.Nature de l'Opération: 1°) Visite complète de tous les immeubles de certains îlots désignés, complètement fermés pendant la durée de l'opération.

2°) Rafles à domicile sur adresses.

3°) Rafles dans les quartiers de Banlieue.

Individus à appréhender: Appréhender les repris de justice, les souteneurs, les clochards, les vagabonds, les gens sans aveu, toutes les personnes dépourvues de carte d'alimentation, tous les Juifs, les étrangers en situation irrégulière, les expulsés autorisés, toutes les personnes ne se livrant à aucun travail régulier depuis un mois.

Ces individus seront rassemblés à la Prison des Baumettes.

Moyens: Pour cette opération 8.000 hommes de Police en tenue (G.M.R., Gendarmerie, Garde) et 1.100 Inspecteurs viendront renforcer la police Marseille. La Police en tenue amènera les moyens de transport dont elle dispose. Ceux-ci seront complétés par réquisition des véhicules nécessaires sur la place de Marseille.

Si les 100.000 Litres d'essence demandés ne sont pas obtenus, les déplacements du personnel se feront à pied, les transports d'individus rafles se feront par tramways.

Organisation: Le Préfet Régional dirige l'opération. Il est assisté de:

- 1°) L'Intendant de Police qui coordonne l'activité des Services
- 2°) Le Commissaire Divisionnaire, Chef du Service Régional de la Police de Sécurité à qui incombe la préparation de l'exécution des rafles, et par la suite le criblage des individus appréhendés.
- 3°) Le Commissaire Divisionnaire, Chef du Service Régional de la Sécurité Publique qui fournit à son collègue de la Police de Sécurité le personnel en tenue nécessaire pour:

- a) assister les Inspecteurs dans les rafles;
- b) cerner les quartiers désignés et assurer l'ordre à l'intérieur et à l'extérieur des barrages
- c) escorter les individus appréhendés.
- d) les garder aux lieux de rassemblement et au centre de criblage.

4

- 4°) Le Commissaire Divisionnaire des Renseignements Généraux qui est chargé

.../....

de préparer les listes des arrestations à domicile.

5*) Le Chef du Service Régional du Matériel de la Police qui est chargé de réunir les moyens de transport, les alimenter en carburant, les diriger sur les points désignés.

6*) Un fonctionnaire du Ravitaillement chargé d'assurer la nourriture des forces de Police.

7*) Un Commandant des Gardiens de la Paix chargé de rechercher les cantonnements nécessaires aux effectifs arrivant de l'extérieur les aménager et les désigner aux Unités.

8*) Le Colonel Commandant le Groupe de Régiments de la Garde d'Avignon pour toutes les questions concernant l'utilisation de la Garde.

9*) Le Colonel Commandant la 15^e Région de Gendarmerie pour l'exécution des ordres donnés aux unités de Gendarmerie.

10*) Un Officier de Paix chargé des questions de transport par Chemin de Fer des Unités venant de l'extérieur à l'arrivée et au départ.

Discretion : La présente note ne sera pas diffusée. Elle sera lue aux fonctionnaires désignés ci-dessus après qu'ils auront prêté serment de n'en divulguer les dispositions qu'aux collaborateurs indispensables à la préparation de l'opération, ceux-ci devront également prêter serment.

Copie certifiée conforme à la pièce déposée dans nos archives.

MARSEILLE, le

LE COMMISSAIRE DE POLICE

signé: illisible.

*Copie certifiée conforme
à la copie
le greffier*
[Signature]



REPUBLIQUE FRANCAISE

~~SECRET~~

1/8
P.H.

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA
POLICE NATIONALE

PROCÈS-VERBAL

INSPECTION GÉNÉRALE
DES
Services de Police Judiciaire



N° 161/124

Affaire c/ BOUSQUET René, 33
ans, ex-secrétaire Général
pour la Police.

L'an mil neuf cent quarante cinq
le vingt six Mars

Nous, HEINIS René, Commissaire
de Police judiciaire, attaché à l'Inspection générale des Services de
Police judiciaire (Direction générale de la Police nationale), à Paris,
officier de Police judiciaire, auxiliaire de M. le Procureur de la
République,

DÉPOSITION DU TÉMOIN

M. le Commandant MAZEMANN
Charles, Georges, Maurice, 40
ans, ex-secrétaire Général pour
les fonctions de Sous-Di-
recteur des transports et
de l'armement.

Vu la commission rogatoire ci-jointe, en date du 28/2/45
à nous délivrée le même jour, par M. BOUCHERDON
Juge d'instruction du Tribunal de la Haute Cour de Justice,
et relative à la procédure suivie contre BOUSQUET René, 33 ans, ex-
Secrétaire Général pour la Police,
Inculqué d'infraction aux Art. 75 et suiv. 39 et 60 du C.P.

Aveons fait comparaître devant nous M. le Commandant MAZEMANN,
Charles, Georges, Maurice, 40 ans, Chargé de mission au Minis-
tère de l'Intérieur, Délégué dans les fonctions de Sous-Directeur
des Transports et de l'Armement.

Lequel, après avoir déclaré n'être parent, allié, ni serviteur d'e...
l'Inculqué et avoir prêté serment de dire toute la vérité, rien que la
vérité, a déposé comme suit :

A la dissolution de l'Armée, en Novembre 1942, suivant les
instructions et conseils pressants du Colonel COUBRAUX chef du 4°
Bureau de l'Etat Major de l'Armée, j'ai accepté le poste de Chargé
de mission à la Direction Générale de la Police Nationale.

Officier d'artillerie et d'Etat Major, spécialiste des Questions
4° Bureau Transport et ravitaillement, j'ai continué ainsi
à occuper des fonctions semblables à celles que je venais de quit-
ter.

Je ne connaissais pas M. BOUSQUET et n'ai eu à traiter avec
lui que des questions de service et à deux reprises seulement.

1°) à MARSEILLE en Janvier 1943, au moment de l'affaire du
Vieux-Port.

Envoyé à MARSEILLE pour mettre au point toutes les question
de Transport et de ravitaillement, je ne suis mis en liaison étud
te, dès mon arrivée, avec l'Ingénieur en Chef de la S.N.C.F., M.
GOLETTI et le poste central de la Gare St-Charles qui avait reçu
.../...

cbh

des allemands, l'ordre d'envisager 3 hypothèses pour les destinations de 7 trains d'évacués du Vieux-Port et qui devaient quitter la Gare d'ARENC le dimanche matin à partir de 10 Heures à intervalles de 1h30 environ.

Hypothèse: A- CHALON COLPIEGNE L'ALLEMAGNE.
B- FREJUS
C- SEITE.

Le samedi matin, j'apprends par M. BARREAU, Préfet, chargé de l'Administration de la ville de MARSEILLE, que M. BOUSQUET avait obtenu des allemands que tous les convois soient dirigés sur FREJUS où l'on faisait aménager en hâte dans le camp des locaux susceptibles de recevoir tous les évacués.

Ces opérations d'aménagement étaient dirigées par M. CROPIN alors Préfet des Bouches-du-Rhône.

D'autre part, ainsi que M. GOLETTI, j'admettais l'hypothèse C, comme étant invraisemblable. Les allemands feraient jouer soit A soit B.

Suivant les prescriptions ferroviaires alors en vigueur, un préavis de 6 heures devait être donné au poste de commandement pour le départ des trains.

L'heure de départ du premier train était fixé à 10 heures.

Sur mes instances, M. GOLETTI est intervenu à deux reprises auprès des allemands pour connaître leurs décisions; malgré de belles promesses de nous les communiquer, à minuit d'abord, à 2 heures du matin ensuite, elle n'est arrivée qu'à 4 heures du matin par téléphone, confirmées par écrit, elles mentionnaient que c'était l'hypothèse A qui était adoptée à savoir les 7 trains pour COLPIEGNE et l'Allemagne.

Le poste de commandement est donc obligé de préparer ces départs horaires, trafic, itinéraire, ... pour l'hypothèse A, pendant que j'insiste et qu'il soit enfin admis que l'on prépare en même temps l'hypothèse B parallèlement.

A 4h30 je me précipite à l'Hôtel de Ville de MARSEILLE où je trouve M. BARREAU. Je le mets immédiatement au courant de la décision allemande, prouve à l'appui. Aucun doute ne peut plus exister: la technique exploite l'hypothèse A, mais je supplie d'intervenir auprès de M. BOUSQUET qui est descendu à la Préfecture. Il lui téléphone, lui donnant toutes précisions que je viens de lui dicter.

Devant ces preuves irréfutables, M. BOUSQUET répond qu'il sera à 8 heures à la Gare d'ARENC où il rencontrera le Général Allemand OBERG.

A 5 h 30 je vais à la gare d'ARENC, où, du bureau du Chef de Gare, je me tiens en liaison étroite avec le poste de commandement de la gare St-Charles qui met au point les deux hypothèses que je lui ai demandées.

La gare d'ARENC est envahie par un bataillon de S.S. en tenue complète de guerre (mitrailleuses et fusils-mitrailleurs étaient mis en batterie.)

La première rame est mise à quai à 7 h.30. A 8 heures une grande voiture allemande arrive. Par indiscretion j'apprends que c'est OBERG accompagné de 2 hommes de 25 à 30 ans au maximum, munis d'appareils photo-télégraphiques. Tous 3 sont en civil.

A 8 h. 15 M. BOUSQUET arrive et se dirige immédiatement sur OBERG. Inconnu des deux, je m'approche à une dizaine de mètres du groupe dont la conversation s'anime. M. BOUSQUET intervient bruyamment sur la destination des 7 trains. Il insiste très fort pour qu'ils soient dirigés sur FREJUS. Vers 8 h. 45, M. BOUSQUET s'éloignant du groupe, je me présente à lui. Il me dit qu'un seul train sera dirigé sur l'Allemagne, les 6 autres sur FREJUS. C'est une promesse allemande, et il me demande d'en vérifier l'exactitude en me remerciant de l'avoir prévenu cette nuit, les allemands lui ayant déjà promis qu'aucun train ne partirait en Allemagne.

Il est d'autre part à noter que le pats de commandement de la gare St-Charles n'a reçu le contre ordre allemand qu'à 9 h. 45. Mais tout était prêt pour que les trains fussent envoyés à l'heure sur FREJUS. Je puis donc dire que M. BOUSQUET a évité à 6 trains, soit au moins 5000 français d'être dirigés sur l'Allemagne.

D'autre part, je tiens encore à préciser que vers 9 h. 30 des autocars amenant des hommes, des femmes et des enfants qui étaient enfermés dans les différentes prisons de la Ville et qui devaient être "chargés brutalement par les allemands dans les différents waggons" M. BOUSQUET a fait descendre de sa propre initiative d'un car légèrement en retrait de la rame, 2 femmes et 4 enfants de 3 à 8 ans et les a placés à une centaine de mètres du quai d'embarquement en leur disant de rester là et de dire que c'était M. BOUSQUET qui les avait placés ainsi si quiconque leur demandait le motif de leur présence.

Ces femmes et ces enfants ont, le soir, été dirigés par une autre rame sur FREJUS.

11) A PARIS, en Septembre 1943 M. BOUSQUET m'avait convoqué au 61 rue de ... pour l'entretenir des questions relatives aux attributions de carburant et d'ingrédients de la Police Nationale. Après lui avoir fait mon exposé, il me fit connaître qu'il avait demandé qu'une loi paraisse permettant à des personnes étrangères à l'Administration Centrale du Ministère de l'Intérieur d'être intégrées dans ce personnel directement comme Sous-Directeurs et que la question devait m'intéresser puisqu'il m'avait confié les transports et l'armement.

J'ai décliné cette offre désirant rester attaché à mon Administration d'origine: la guerre.

Il m'a demandé alors à ce que la Sous-Direction qu'il m'avait confiée fonctionne d'une manière analogue au 4^e Bureau de l'Etat Major de l'Armée dont je connaissais tous les rouages.

Ce sont les deux seules entrevues que j'ai eues avec M. BOUSQUET; entrevues purement techniques. Je ne peux donner aucun renseignement sur sa vie privée ou politique.

J'ai souvent entendu parler de lui, et, partant du principe qu'un Chef n'est jamais si bien jugé que par ses inférieurs, je dois dire en toute sincérité que je n'ai jamais entendu de la part d'inspecteurs ou autres fonctionnaires de la Direction Générale de la Police Nationale ni de l'Administration Centrale de l'Intérieur des propos désobligeants ou de critique à l'égard de M. BOUSQUET.

Lecture faite, persiste et signe.

Le COMMISSAIRE de POLICE:

[Signature]



MARSEILLE, le 25 Janvier 1943

Le Conseiller d'Etat
Secrétaire Général à la Police

Monsieur ROUELLEC DU POREIC, Intendant de Police
de MARSEILLE

Avant de quitter Marseille, je tiens à vous confirmer par écrit les instructions verbales que je vous ai données concernant les opérations de police qui doivent être poursuivies à Marseille et dans la région jusqu'à nouvel ordre.

Des opérations d'épuration seront faites avec le concours de la police de sûreté et, éventuellement, des forces du maintien de l'ordre dont vous disposez.

Je précise, de façon formelle, que, conformément aux accords passés entre le Général OBERG et moi-même, aucune personne arrêtée ne pourra être remise aux Autorités allemandes ou placée directement ou indirectement sous leur contrôle, à l'exclusion :

1° - des terroristes, dont il serait prouvé qu'ils ont effectivement participé à une action criminelle contre les troupes d'occupation,

2° - des sujets allemands ou italiens.

Tous les autres individus arrêtés, à quelque titre que ce soit, par la Police française, doivent rester sous le seul contrôle des Autorités françaises et ils ne peuvent être jugés que conformément à la loi française ou internés par décision administrative dans les camps que l'Autorité française a assignés à la Région de Marseille pour recevoir les individus suspects.

Je vous donne pour mission de faire strictement appliquer les instructions que je vous donne et je vous demande au moindre incident de vouloir bien m'en référer personnellement, afin que je puisse, éventuellement, faire connaître au Général OBERG les difficultés que vous pourriez rencontrer dans l'application des ordres que je vous donne.

Le Conseiller d'Etat
Secrétaire Général à la Police : 1256
R. BUQUET.

de serv-
discrimination -

P. 13 page 112

RESUME DES RAPPORTS PARVENUS AU CONSISSOIRE CENTRAL

SUR LES EVENEMENTS SURVENUS A MARSEILLE

DU 22 AU 29 JANVIER 1943

-1-1-1-1-

VENDREDI 22 JANVIER

Dès les premières heures du jour ont lieu dans tous les quartiers de Marseille, les rafles et les arrestations massives qui laissent prévoir l'arrivée dans les jours précédents de gardes mobiles venus en car ou en chemin de fer de Toulouse, de Lyon, de Nancy et même de Paris.

Des renseignements de source sûre parvenaient dans la matinée, qu'une conférence s'était tenue à la gare le jeudi 21 entre les autorités allemandes et les autorités françaises pour étudier l'emploi de 18 trains préparés pour des départs vers une destination inconnue. On ne savait alors s'il s'agissait de convois d'ouvriers destinés à la relève ou d'individus arrêtés à la suite des mesures de police envisagées. Un peu avant midi, les polices allemande et française de service à la gare procèdent à des arrestations sans aucune discrimination et transportent en camion à l'Evêché, c'est-à-dire dans les locaux de la Sécurité nationale, les personnes arrêtées pour vérification d'identité.

Les juifs sont arrêtés sur le vu de leurs cartes tamponnées.

Le soir des arrestations se poursuivent et il est procédé à des rafles dans certains quartiers au cours de la nuit.

Une démarche pressante à l'Intendance Régionale de Police n'obtient aucun résultat. Il fut répondu qu'il s'agissait de mesures générales de police décidées d'accord avec les Autorités allemandes pour procéder à l'épuration définitive de la ville de Marseille.

SAMEDI 23 JANVIER

Des mouvements de cars dans les rues dès le couvre-feu ont laissé supposer à la population que des opérations inaccoutumées étaient en préparation.

Dès le lendemain, des opérations de police ont eu lieu au cours de la nuit dans de nombreux quartiers du centre de la ville. Tous les juifs français et étrangers ont été systématiquement arrêtés. Des renseignements recueillis et contrôlés depuis, il résulte que cette opération de police a été minutieusement préparée par les Autorités avec la plus grande rigueur. Des serruriers ont été réquisitionnés pour ouvrir des maisons, des portes cochères, des maisons dont les locataires auraient simulé l'absence.

Les opérations ont battu leur plein ~~xt~~ de 11 heures du soir à 5 heures du matin.

Des femmes ont été emmenées dans les cars de police sans avoir eu le temps de s'habiller; des malades ont été obligés de quitter leur lit; des vieillards ont été emmenés de force et des parents séparés de leurs enfants.

Durant toute la journée, une notabilité israélite a essayé de voir un fonctionnaire responsable à la Préfecture ou à l'Intendance de Police. Malheureusement, les couloirs, les bureaux sont peuplés d'officiers allemands et on lui promet de le convoquer le lendemain dans l'après-midi.

DIMANCHE 24 JANVIER

Dans la nuit, les rafles et les arrestations ont continué de plus belle et avec une rigueur plus grande, se développant sur tout dans les quartiers commerçants du centre habités par les familles juives marseillaises (rue Sénac, rue de l'Académie, rue St-Saens, rue Pisançon, etc...)

Il est signalé à 10 heures que trois fonctionnaires de l'UGIF, dont Monsieur Leiba, Directeur du bureau local de la 5^e Direction, ont été emmenés de force.

La même personnalité se rend à la Préfecture et se heurte à un barrage de soldats et de sous-officiers allemands, car au même moment sont exécutées les mesures prises pour l'évacuation du Vieux-Port qui entraînent dans la ville un déploiement inaccoutumé de forces militaires, les autorités civiles de Marseille sont en permanence en conférence avec les généraux allemands à la Mairie, au milieu des quartiers évacués.

Le nombre de parents ou d'amis venant signaler des arrestations nocturnes augmente d'heure en heure.

L'après-midi se réunissent les dirigeants de l'U.C.I.P. le Grand Rabbin SALZER et le professeur QMER afin de se concerter sur les démarches à faire.

On apprend au même moment qu'aux premières heures du jour un train est parti de la gare à destination de Compiègne et contenait environ 1500 personnes qui ont été prises surtout parmi les juifs arrêtés, se trouvant encore à l'Evché pour vérification d'identité, ou transférées dans la nuit même à la prison des Baumettes, sans avoir eu le temps ni l'autorisation de communiquer avec leur famille ou avec qui que ce soit.

Un des nôtres se rend à nouveau à la Préfecture et, malgré la consigne absolue de ne laisser pénétrer personne, il parvient au bureau de l'Intendant Régional de Police. Il est reçu par son Chef-Adjoint du Cabinet, M. BOULE.

M. BOULE répond "que l'évacuation immédiate du Vieux-Port ordonnée par les autorités allemandes empêche les autorités d'assurer même une permanence à la Préfecture."

M. BOUSQUET, Secrétaire Général à la Police, est arrivé de Vichy et dirige les opérations.

Ne pouvant attendre plus tard que 7 heures en raison du couvre-feu, on demande à M. BOULE de ménager un entretien avec M. LE RODELLEC DU PORZIC, Intendant Régional de Police, dès les premières heures du lundi.

Il veut bien promettre d'intervenir dans ce sens et demande qu'on lui téléphone dans la soirée.

LUNDI 25 JANVIER

La même personnalité a été reçue à 8 heures et demie par M. LE RODELLEC DU PORZIC avec lequel elle avait eu une brève conversation téléphonique dans la nuit.

L'Intendant Régional de Police répond qu'il n'est malheureusement plus en son pouvoir de donner ni la garantie espérée pour les fonctionnaires de l'U.G.I.F. ni la moindre assurance en ce qui concerne le sort de nos corréligionnaires.

On lui demande alors, puis qu'il refuse de donner d'autres précisions, s'il accepte que l'on sollicite directement un entretien du Général Mylo, commandant des troupes allemandes, ou bien s'il veut se charger de lui demander une audience pour l'un des nôtres.

J'ai, dit-il, "une conférence avec le Général chez le Préfet à 10 heures et je lui demanderai où l'entretien ou la garantie pour l'établissement public de l'U.G.I.F. ou des assurances en ce qui concerne les vôtres."

Les arrestations se multiplient aux alentours de la gare et il est décidé que personne ne quittera Marseille avant que l'on ait obtenu des Autorités l'assurance qu'aucune arrestation n'aura plus lieu.

MARDI 26 JANVIER

Dans la matinée, les rafles continuent de plus belle, les arrestations se multiplient encore. Il est extrêmement difficile de circuler en ville, car des quartiers entiers sont cernés par la police française et la police allemande.

La même personnalité israélite se rend à la Préfecture et demande à voir M. AUZANNEAU, Chef du Cabinet de l'Intendant Régional de Police.

Celui-ci sort quelques minutes dans le couloir et confirme en des termes émouvants ce qu'a dit l'Intendant de Police la veille : "La police française est désormais impuissante, en ce qui nous concerne; tous les juifs seront arrêtés".

Elle est ensuite reçue à 19 heures par l'Intendant Régional de Police qui, loin de faire des reproches pour nos énergiques interventions lui confie alors qu'un grave danger vient d'être écarté pour nous.

Il déclare alors qu'une nuit tragique s'est passée à la Préfecture Régionale de Marseille et que les Autorités régionales en présence du Secrétaire d'Etat à la Police ont menacé les autorités allemandes de "se saborder" si elles ne reprenaient pas sans délai l'administration de la ville. Il a donc de nouveau les pouvoirs de police en mains. Il assure que le personnel de l'UGIP est de nouveau garanti.

Le départ du train des déportés vers Compiègne lui a été imposé par les autorités allemandes et, grâce à ses efforts un seul train est parti au lieu de 6.

Notre émissaire a protesté également contre les arrestations qui continuent à la gare, alléguant qu'aucune loi n'interdit encore aux juifs français de circuler en zone libre. Il répond qu'il verra, dans la journée de demain à éclaircir cette affaire et conseille de dire aux israélites présents à Marseille d'attendre deux jours pour repartir.

MERCREDI 27 JANVIER

Le matin, des rafles ont eu lieu dans les cinémas et dans certains quartiers excentriques. Les grandes opérations semblent terminées.

JEUDI 28 JANVIER

Le Préfet délégué, M. BARRAUD nous confie que le départ du train pour Compiègne a été une "catastrophe" pour les autorités régionales et qu'un tel crime doit être réparé.

Il déclare également que des efforts sont faits en haut lieu pour faire revenir ce train à Marseille et que cette décision a été prise à la suite d'un rapport fait dans la nuit à la Préfecture. Monsieur BOUSQUET serait reparti pour Paris, pour en entretenir le Président LAVAL.

Dans l'après-midi on téléphone à Vichy et on obtient confirmation officielle de Monsieur Jean-Paul MARTIN, Directeur du Cabinet de M. BOUSQUET, qu'aucun texte officiel n'interdit, pour le moment aux juifs français de circuler librement en zone libre.

A 18 heures, M. LE ROUELLEC DU PORZIC nous avise alors qu'il donnera des instructions à la gare pour que les juifs français ne soient plus inquiétés. Il déclare également qu'ayant repris les pouvoirs de police, il peut confirmer que les fonctionnaires des oeuvres sont intouchables et que les juifs français, s'ils sont en règle, ne seront plus inquiétés dans sa région.

Il fait part enfin qu'après les renseignements fournis et que ses enquêtes ont vérifiées, il a décidé, d'accord avec le Préfet, et obtenu des Autorités allemandes, que le convoi parti le dimanche de Marseille reste à Compiègne sous l'autorité de la police française.

Il envoie le lendemain à Compiègne des commissaires de Marseille pour procéder au triage et me fait espérer que tous les français reviendront.

Il déclare que les employés de l'U.G.I.F. dans les autres villes peuvent quitter Marseille sans danger, et par prudence, signe un sauf-conduit pour M. Gaston KAHN qui doit emporter des fonds importants à Gap.

L'autorisation d'envoyer une équipe sociale au Camp de Fréjus où sont internés les évacués du Vieux-Port est demandée pour le cas où s'y trouveraient quelques familles israélites.

Il déclare qu'il refuse de donner cette autorisation, dans notre intérêt, car le camp est strictement contrôlé par une commission allemande. Il croit donc que la présence des oeuvres juives serait inopportune et dangereuse. Il étudiera la question de la présence éventuelle des ammoniers.

VENDREDI 29 JANVIER

Des visites dans les bureaux des administrations israélites sont de plus en plus nombreuses de parents à la recherche des membres de leur famille arrêtés du 22 au 24. La Préfecture elle-même, envoie les demandeurs et charge d'établir les fiches pour les lui transmettre deux fois par jour. La rafle semble terminée.

o
o o

L'embarquement des déportés dans la matinée du Dimanche 24 s'est fait dans des conditions particulièrement cruelles, sous la surveillance de la police allemande dont un officier, à la demande de nourriture pour les malheureux, répondit : " Nos soldats meurent de faim depuis 8 jours à Stalingrad, ces juifs-là n'ont pas besoin de manger."

Entassés dans des wagons à bestiaux, environ 1500 personnes, en grande majorité des juifs particulièrement honorables ont été embarqués avec les filles publiques du port, les condamnés de droit commun et des noirs sans état-civil. Pas d'eau, point de nourriture, pas de banc. Deux Allemands et deux garde-mobles par wagon, wagons à bestiaux plombés au départ.

Certains actes de brutalité ont été signalés et dit-on, même une exécution aurait eu lieu au moment du départ, sans qu'on ait pu contrôler ce fait-ci.

Parmi les déportés se trouvent des passagers venus à Marseille pour la journée, sans linge et sans manteau, des anciens combattants, des jeunes filles, des malades, des vieillards en traitement, un pulmonaire 100% prisonnier libéré par les allemands, la femme d'un aveugle déportée avec la carte d'alimentation de son mari, la veuve de guerre d'un capitaine d'artillerie, des familles entières établies à Marseille depuis plusieurs générations, des pères de sept et huit enfants.

Au départ, aucune assistance sociale par personne. Soixante boules de pain pour 1.500 déportés.

o
o o

En transformant par des instructions verbales une mesure de police générale en une mesure délibérément antisémite les chefs de la police marseillaise ont été les pourvoyeurs ou les inspirateurs conscients ou inconscients de la police allemande, qu'ils auraient été incapables d'arrêter si leur inhabileté même, les conséquences terribles qui s'en suivaient et l'énergie des protestations immédiates, n'avaient passé les autorités supérieures présentes à Marseille, et fait craindre une réaction de Vichy et de l'opinion publique.

851
RÉGION DE MARSEILLE

98
MARSEILLE, le 30 JANVIER 1943
N°303

LE PRÉFET
O.S

*Notifié par
Lemorre*

PERSONNELLE
CONFIDENTIEL

LE PRÉFET DE LA RÉGION DE MARSEILLE

à Monsieur le CHEF du GOUVERNEMENT
Ministre Secrétaire d'Etat à l'Intérieur

V I C H Y

OBJET: a/s des opérations de police et d'évacuation
du quartier du Vieux-Port à MARSEILLE.

J'ai l'honneur de vous adresser un rapport d'ensemble sur
les opérations de police et d'évacuation du quartier du Vieux-Port,
qui ont eu lieu à MARSEILLE cette semaine.

Ainsi que vous le savez déjà, c'est le 13 Janvier courant
qu'en présence de Monsieur René BOUSQUET, Conseiller d'Etat, Secré-
taire Général à la Police, de moi-même et de mes collaborateurs, MM.
Pierre BARRAUD, Préfet Délégué à l'Administration de la Ville de MAR-
SEILLE, René CHOPIN, Préfet Délégué des Bouches-du-Rhône, DE RODELLE
DU PORZIC, Intendant de Police, nous avons été mis par le Général
OBERG, au courant du projet d'évacuation du quartier nord du Vieux-
Port.

Pour des raisons d'ordre militaire, ce quartier, dont la
délimitation nous fut donnée, devait être évacué très rapidement, en
combinaison avec une opération de police extrêmement sévère. Enfin,
il devait être rasé, soit à la dynamité, soit par le feu.

851

.....

RÉGION DE MARSEILLE

LE PREFET

Les Autorités Allemandes en concevant ce projet partaient évidemment de l'idée que le quartier du Vieux-Port de MARSEILLE était un repaire de criminels internationaux. Aussi bien, depuis plusieurs semaines, les agents allemands avaient-ils rassemblé une documentation photographique impressionnante sur ces vieux quartiers dont les rues étroites et sans lumière, ainsi que de multiples vieilles maisons lépreuses donnaient assurément une très mauvaise impression.

Quoiqu'il en soit, nous crûmes devoir faire observer que, si nous n'avions pas à discuter le projet qui nous était exposé, nous avions du moins à faire un certain nombre de réserves sur les modalités de son exécution.

Nous fîmes remarquer tout d'abord que la fâcheuse réputation du quartier considéré n'était pas justifiée, et qu'il était habité par une immense majorité de braves gens (pêcheurs, commerçants, ouvriers), et que la proportion de criminels y était certainement beaucoup plus faible que dans bien d'autres quartiers de la ville, ou dans toute autre grande ville de France ou de l'étranger.

Nous attirâmes également l'attention des Autorités Allemandes sur l'émotion profonde et l'effet désastreux pour la politique de collaboration qu'une opération brutale d'évacuation du quartier du Vieux-Port ne manquerait pas de provoquer parmi la population de MARSEILLE et de la France entière, sans parler des réactions de l'opinion mondiale qu'une telle mesure entraînerait certainement.

Nous avons donc proposé que les deux opérations prévues de police et d'évacuation fussent nettement séparées; l'opération de police serait effectuée en premier lieu, après quoi, l'ordre d'évacuation serait donné et un délai de quelques jours accordé aux habitants pour s'y conformer.

.....

RÉGION DE MARSEILLE

LE PRÉFET

Les Autorités Allemandes ne semblèrent pas être convaincu par nos arguments, et rétorquèrent qu'il fallait, au contraire, procéder en même temps aux deux opérations, pour éviter tout incident provoqué par les "criminels" qui pourraient se réfugier dans les étages des maisons, d'où il ne serait plus possible de les extraire qu'en usant de procédés violents: lance-flammes, mitraillettes, bombes, au grand dam des habitants honnêtes que nous avons justement le devoir de protéger.

D'autre part, en ce qui concerne la destruction du quartier nous fîmes remarquer qu'il y avait lieu de sauver un certain nombre d'immeubles qu'il y aurait le plus grand intérêt à conserver pour des raisons esthétiques ou archéologiques.

A cet égard, des apaisements nous furent donnés par les Autorités Allemandes.

Le 14 Janvier, au cours d'une nouvelle entrevue, M. René BOUSQUET fit, aux Autorités Allemandes, des contre-propositions dont vous avez été informé, par un rapport spécial, et qui se résumaient comme suit:

I°/ Séparer nettement l'opération de police de l'opération d'évacuation.

Pour bien montrer que notre souci était de donner à l'opération de police le maximum d'efficacité, et convaincus qu'une telle opération sur le seul quartier du Vieux-Port ne donnerait que des résultats tout-à-fait insignifiants, nous avons proposé que des opérations de police très étendues se fassent en deux temps:

a) dans la nuit du Vendredi 22 au Samedi 23, dans de nombreux quartiers de la Ville.

.....

RÉGION DE MARSEILLE

LE PRÉFET

b) dans la nuit du 23 au 24, entre 20 heures et 6 heures du matin, dans le quartier du Vieux-Port.

Les personnes arrêtées seraient amenées à la prison et criblées.

2°/ Les opérations d'évacuation proprement dites ne commenceraient que le Dimanche 24 Janvier, à 6 heures du matin.

Des centres de triage fonctionneraient pour autoriser à rester à MARSEILLE, hors du quartier évacué, les malades, les fonctionnaires et les personnes honorablement connues pouvant assurer elles-mêmes leur hébergement. Tous les autres habitants du quartier seraient embarqués vers un camp où ils seraient criblés.

Le Général OBERG accepta immédiatement les contre-propositions de M. René BOUSQUET.

o
o . o

Sur la base de l'accord ainsi réalisé, un vaste plan d'ensemble fut élaboré qui, dans ses grandes lignes, se décomposait comme suit:

- I -Opérations de police;
 - II -Evacuation du quartier du Vieux-Port;
 - III-Hébergement des évacués;
 - IV -Mesures à prendre après l'évacuation,
- et dont l'exécution se déroula conformément aux prévisions.

LE PRÉFET

I- OPERATIONS DE POLICE.-

Les opérations de police ont duré du 22 au 27 Janvier. Elles ont comporté des visites domiciliaires chez les particuliers dans la majorité des quartiers de la Ville, des rafles sur la voie publique à des heures différentes du jour et de la nuit, et des vérifications d'identité dans les établissements publics, les cafés, les cinémas, et

Toutefois, ces mesures ont été particulièrement renforcées et élargies au cours de la nuit du 22 au 23 Janvier conformément au plan arrêté d'un commun accord entre M. BOUSQUET et le Général OBERG et moi-même.

Enfin, dans la nuit du 23 au 24 Janvier, les opérations ont porté sur le quartier du Vieux-Port qui devait faire l'objet de la mesure d'évacuation, dès 6 heures du matin, et qu'il convenait d'assainir préalablement.

Par ailleurs, une ceinture de police allemande avait été mise en place dès le Samedi matin 23 Janvier, par mesure de représailles à la suite de l'attentat qui s'était produit le Vendredi soir, où une bombe avait éclaté dans un tramway.

Un nombreux matériel allemand avait été rassemblé aux abords de l'Hôtel de Ville, plusieurs autos mitrailleuses blindées, une voiture radio, ainsi que des mitrailleuses étaient en position.

D'ailleurs, dans la nuit du Samedi au Dimanche, le Général OBERG, accompagné de son état-major, fit avec M. René BOUSQUET et moi-même, une inspection dans les vieux quartiers où les opérations se déroulaient dans le plus grand calme.

RÉGION DE MARSEILLE

LE PRÉFET

L'ensemble des opérations a donné les résultats suivants:

Identités contrôlées	:	400.000	
Appréhendées	:	5.956	personnes
Libérées après vérifications	:	3.977	"
Ecrouées	:	30	"
Dirigées sur le centre des étrangers	:	13	"
Internées	:	294	"
Dirigées par train spécial sur COMPIEGNE	:	1.642	"
Retenus comme suspects ou dangereux par les Commissions de criblage de FREJUS	:	600	"

Enfin, 800 bars ont été fermés jusqu'à nouvel ordre à MARSEILLE. Les arrêtés de fermeture ont été notifiés le Samedi 23 Janvier, dans la matinée.

En ce qui concerne les 1.642 personnes, qui ont été embarquées sur ordre reçu, dans un train quittant MARSEILLE, le Dimanche 24 à 9 heures, à destination de COMPIEGNE, il est de mon devoir de vous signaler que la plupart des personnes, qui se trouvent dans ce train, ne méritent pas le sort qui leur a été fait. En effet, la décision de constituer ce train, n'a été prise que dans l'après-midi d 23, alors que le criblage n'était pas encore commencé, et que le seul travail effectué, se limitait à la rédaction de fiches relatives aux personnes menées à la prison des Beaumettes à MARSEILLE. D'autre part ces fiches ont été accaparées par la police allemande de 19 heures à 24 heures, et aucune exploitation sérieuse n'a pu en être faite. La seule discrimination qui a pu guider mes services de police dans le choix des personnes à embarquer, a résidé dans un rapide classement par catégories. C'est ainsi qu'ont été embarqués, sans examen de situation individuelle, les Nord-Africains, les Français non en règle,

.....

RÉGION DE MARSEILLE

LE PRÉFET

les étrangers non en règle et expulsés autorisés, les juifs français et étrangers, qu'ils soient ou non en règle, et enfin une quarantaine d'individus reconnus indésirables de prime abord.

Etant donné cette situation, j'ai attiré l'attention du Secrétaire Général pour la Police sur la nécessité de faire procéder d'extrême urgence, à COMPIEGNE, au criblage de ces personnes, de façon à renvoyer le plus tôt possible dans leur foyer toutes celles qui ont pu être l'objet d'une erreur.

J'ai, du reste, envoyé hier à COMPIEGNE un Commissaire et 2 Inspecteurs de Police de MARSEILLE qui seront plus qualifiés pour rectifier les erreurs qui auraient été commises.

Il ne m'est malheureusement pas possible de vous donner des renseignements précis sur ces individus, le fichier qui avait été constitué aux Beaumettes, ayant été emporté par la Police Allemande et n'ayant pas été restitué.

Je rassemble à l'heure actuelle tous les éléments d'informations qui me parviennent par les requêtes ou les plaintes qui me sont adressées. Je les ferai parvenir le plus tôt possible au Secrétaire Général pour la Police.

Il n'en demeure pas moins que l'ensemble de ces opérations de police, qui ont revêtu une ampleur sans précédent, à MARSEILLE et probablement même en France, se sont déroulées sans aucun incident, et que dans son ensemble la population saine de MARSEILLE les a accueillies avec satisfaction, malgré la gêne momentanée qu'elles ont pu apporter à la vie quotidienne de la cité phocéenne. Il est d'ailleurs de toute justice de signaler que les forces de police ont fait

.....

RÉGION DE MARSEILLE

LE PRÉFET

preuve dans l'accomplissement de cette délicate mission, d'un esprit de discipline et d'un tact qui méritent d'être soulignés.

II- EVACUATION DU QUARTIER NORD DU VIEUX-PORT.-

Cette partie de l'opération réclamée par les Autorités Allemandes, sans conteste la plus difficile à réaliser, et qui suscitait chez celles-ci le plus d'appréhension, a pu également être menée à bonne fin sans aucun incident, et strictement dans les délais impartis à l'Administration Française. C'est là incontestablement pour cette dernière un succès qui ne peut que rehausser heureusement son prestige aux yeux des Autorités Allemandes.

L'opération d'évacuation du quartier nord du Vieux-Port débuta le Dimanche 24 à 6 heures du matin, peu après la fin des opérations de police, effectuées durant la nuit dans ce même quartier.

L'annonce de l'évacuation fut faite, rue par rue, par des voitures haut-parleurs. A partir de 8 heures, les évacués furent invités, toujours rue par rue, à descendre de leur logement. Ils étaient alors aidés par le service d'ordre, par les requis de la Défensive, par les volontaires des S.O.L.; leurs bagages étaient transportés jusqu'aux tramways par des charrettes à bras. Le service des tramways renforcé par de nombreux camions, a fonctionné sans arrêt durant toute la journée entre le Vieux-Port et la gare d'Arenc, où les trains spéciaux attendaient les évacués en vue de leur transfert provisoire dans le camp d'hébergement de FREJUS. Dès leur arrivée dans les trains en gare d'Arenc, et avant leur départ pour FREJUS, ceux-ci recevaient 24 heures de vivres.

.....

RÉGION DE MARSEILLE

LE PRÉFET

Vers 17 heures, les opérations d'évacuation étaient pratiquement terminées, et les derniers trains partaient de la gare d'Arenc sur le camp de FREJUS.

L'opération a porté sur environ 20.000 personnes, dont 15.000 ont été dirigées sur le centre d'hébergement de FREJUS, et 5.000 ont été autorisées à rester à MARSEILLE.

Dès le Lundi matin, 25 Janvier, les Autorités Allemandes, sous la conduite du Général OBERG, et en présence de M. René BOUSQUET et de moi-même, firent une visite du quartier évacué et purent constater qu'il était complètement vide.

D'autre part, le même jour, dans l'après-midi, le Préfet Délégué à l'Administration de la Ville de MARSEILLE procéda également à une visite du quartier avec le Lieutenant BRAUNE, chargé de la destruction des maisons. Le Lieutenant BRAUNE, Officier de Réserve, est architecte du plan d'urbanisme de BERLIN; il a fait preuve d'un grand esprit de compréhension, et j'espère pouvoir sauver toutes les maisons du Vieux quartier qui présentent un intérêt artistique, ainsi que la plus grande partie des maisons du quai, ce qui conserverait intacte l'image traditionnelle du Vieux-Port.

Enfin, pour éviter tout pillage, la circulation dans les quartiers évacués a été interdite et il n'est possible d'y pénétrer qu'avec un laissez-passer spécial.

Ainsi donc, grâce aux mesures prises, grâce aussi à l'excellent esprit dont ont fait preuve les habitants évacués ainsi que l'on semble de la population marseillaise, la difficile opération qui nous

.....

RÉGION DE MARSEILLE

LE PRÉFET

a été imposée, et qui a dû être préparée dans le plus grand secret, pleinement réussi.

Malgré tout, l'opinion publique demeure inquiète, elle craint que de nouvelles évacuations soient décidées dans d'autres quartiers de la Ville, et dès maintenant des gens déménagent leur mobilier à tort et à travers. Je m'emploie à les rassurer.

Il serait bon d'obtenir, si possible, des apaisements officiels de la part des Autorités Allemandes.

III- HÉBERGEMENT DES EVACUES.-

L'évacuation aussi rapide d'une population évaluée de prime abord entre 15 et 20.000 personnes posait, en attendant son rapatriement possible à MARSEILLE et dans d'autres communes des Bouches-du-Rhône, un problème d'hébergement immédiat qui n'était pas simple et qui a retenu toute la vigilante attention de mon Administration. Le Camp de FREJUS, dans le Var, fut choisi comme étant le seul situé à une distance relativement proche de MARSEILLE. La vérité m'oblige à dire que les Autorités militaires françaises et italiennes ne facilitèrent pas la mise à ma disposition de ce Camp.

C'est ainsi, que j'ai dû prendre la décision d'assigner en résidence à MARSEILLE, le Général MAURER de qui relevait la direction du Camp, et qui s'était opposé systématiquement, et malgré de sévères avertissements de ma part, aux directives que j'avais données à mes collaborateurs et avait retardé la prise de possession et l'organisation de ce camp.

Les obstacles furent néanmoins écartés, et en quelques jours

RÉGION DE MARSEILLE

LE PRÉFET

Le Préfet Délégué des Bouches-du-Rhône, M. CHOPIN, que j'avais délégué spécialement à cette tâche a, ainsi qu'il m'a été donné de m'en rendre personnellement compte, au cours de la visite que j'ai faite aux évacués le Lundi 25 à FREJUS, réalisé en quelques jours un centre d'hébergement qui répondait parfaitement aux nécessités. J'ai pu constater que les différents services: couchage, ravitaillement, santé, police y fonctionnaient très convenablement. La meilleure preuve en est dans la grande difficulté que nous avons éprouvée à faire revenir les évacués à MARSEILLE, en raison des conditions satisfaisantes d'hébergement réalisées à FREJUS.

IV- MESURES A PRENDRE APRES L'EVACUATION.-

Ces mesures sont en cours de réalisation ou d'étude. Elles concernent tout particulièrement la récupération des objets mobiliers et des denrées alimentaires qui ont été abandonnés par les évacués.

Ces opérations de récupération ont été divisées en quatre groupes:

- I - Récupération des approvisionnements en viande et du matériel dans les boucheries et charcuteries,
- II - Récupération de toutes denrées alimentaires autres que les viandes dans les magasins de vente au détail,
- III - Récupération de tous autres objets meubles dans les locaux à usage de logement, boutiques, ateliers, etc..
- IV - Récupération des métaux non ferreux, matériel des services publics (eau, gaz, électricité), des éléments architecturaux de valeur dans les immeubles évacués.

RÉGION DE MARSEILLE

LE PRÉFET

Dans chaque groupe, les opérations sont effectuées sous les ordres d'un chef responsable relevant directement lui-même de l'autorité du Préfet Délégué.

Dans chaque groupe, la récupération est effectuée par les divers organismes professionnels, des collectivités, intéressés, conformément aux directives du Chef de groupe.

Les opérations des groupes I et II sont conduites en liaison étroite avec les services du ravitaillement général.

Les opérations du groupe III sont conduites avec la collaboration d'experts et de personnalités particulièrement qualifiées en matière artistique en vue de garantir au maximum les oeuvres d'art. Des instructions particulières ont été données aux chefs de groupe pour récupérer, notamment dans les logements, le matériel de couchage et de literie, le linge, les vêtements, les batteries de cuisine, les stocks de matières alimentaires pouvant subsister, et de manière générale, tout ce qui est nécessaire pour satisfaire aux besoins vitaux les plus urgents.

Dans le groupe IV, on s'efforcera d'identifier les objets et matériaux récupérés au moyen de fiches indiquant l'immeuble, et dans chaque immeuble, l'étage où ces objets ont été trouvés.

Il ne faut pas, toutefois, se dissimuler qu'en raison du délai très court qui nous est imparti, il sera matériellement impossible d'identifier ainsi tous les objets récupérés. Ceux-ci, identifiés ou non, seront entreposés provisoirement dans les locaux en attendant que soient fixées les règles suivant lesquelles ils pourront être restitués à leur propriétaire ou utilisés par le Secours National ou tout autre Organisme.

.....

RÉGION DE MARSEILLE

LE PRÉFET

Bien entendu, en cas de nécessité et sur justifications de propriété, certains objets pourront être restitués immédiatement.

Les opérations de récupération se heurtent à des difficultés du fait de l'étroitesse des rues dont beaucoup sont impraticables aux voitures. Pour permettre aux opérations de s'effectuer avec le maximum d'ordre et sans perte de temps, il a été décidé que les transports d'enlèvement des objets récupérés s'effectueraient à des jours différents pour chaque groupe, celui-ci ayant alors, au jour indiqué, le droit exclusif de faire circuler des véhicules dans les quartiers évacués.

Par ailleurs, j'ai fait mettre en chantier l'étude d'un système d'indemnisation pour les pertes matérielles subies par les évacués ainsi que des moyens financiers propres à les réaliser. Je ne manquerai pas de vous adresser, ainsi qu'à M. le Ministre des Finances, un rapport sur cette question particulièrement importante.

Enfin, ce rapport serait incomplet si je n'ajoutais que, sans mon ami BOUSQUET, qui a dirigé les négociations entre l'Administration française et les Autorités Allemandes, avec infiniment d'autorité, de tact et d'intelligente compréhension, je me serais trouvé en raison de ma toute récente installation à MARSEILLE, dans une situation très compliquée pour mener à bien cette délicate et vaste entreprise.

Grâce aux relations de M. BOUSQUET avec le Général OBERG et les Autorités Allemandes compétentes, de nombreuses difficultés qui auraient pu compromettre le succès de cette affaire, ont été aplanies.

Ce programme s'est donc déroulé sans le moindre incident, il ne s'est produit, malgré son ampleur, aucun attentat, aucun accident de personne ni aucun accident de voiture. Il n'y a pas eu de

RÉGION DE MARSEILLE

LE PRÉFET

décès ni de blessés.

La population de MARSEILLE a conservé, et c'est tout à son honneur, le plus grand calme et une dignité absolue. Les nombreux services qui ont participé à cette opération ont tous été à la hauteur de la lourde tâche qui leur était assignée.

Les Autorités Allemandes, qui se montraient assez sceptique sur le résultat d'une opération de cette envergure, m'ont marqué leur vive satisfaction.

Dans l'opinion publique, les commentaires émanant des gens sérieux, sont très favorables. La population saine de MARSEILLE applaudit à ces mesures qu'elles réclamait depuis fort longtemps et qui ont permis, à l'occasion de cette évacuation, de se débarrasser d'une pègre qui ternissait facheusement le bon renom de la cité phocéenne.

Les opérations de police ont continué jusqu'à hier, 29 Janvier, dans tous les quartiers suspects, et ont été menées avec rapidité. Tous les soirs, j'ai été sur place pour diriger ces opérations.

Après-demain, Lundi 1er Février, le camp de FREJUS sera rendu à sa destination normale, tous les évacués ayant rejoint MARSEILLE ou les localités du Département, où ils seront recueillis suivant un plan préétabli.

LE PRÉFET REGIONAL:

Luciani

*2 mois
après
ils y étaient
encore*

INTENDANT DE POLICE

Marseille, le 20 JANV 1943 194

N° 3380 L/POL

RÉGION DE MARSEILLE

50 JANV 1943

CABINET
DU PRÉFET RÉGIONAL

Cl
donner à Vieux Port

LE PRÉFET RÉGIONAL DE MARSEILLE
-Intendance de Police-

à Monsieur LE CHEF DU GOUVERNEMENT
Ministre, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur

OBJET - Situation des personnes transférées à Compiègne à la suite de l'évacuation des quartiers du Vieux Port à MARSEILLE.

Les nombreuses requêtes dont je suis saisi actuellement laissent apparaître que les milieux intéressés s'émeuvent de plus en plus du sort qui a été réservé à certains habitants des vieux quartiers qui ont été transférés à COMPIÈGNE au moment de l'évacuation des quartiers du Vieux Port de MARSEILLE. Il y a parmi eux, en effet, des personnes âgées de plus de 60 ans ainsi que des jeunes gens et des jeunes filles de moins de 20 ans, qui n'ont jamais fait l'objet d'aucune remarque défavorable.

A fin de situer le problème d'une façon plus précise, je crois utile de rappeler brièvement les conditions dans lesquelles s'est effectué le transfert de ces personnes à COMPIÈGNE. Les convois qui ont été constitués étaient de composition très différente.

Le premier convoi a été formé avec les personnes qui ont été arrêtées dans les différents quartiers visités les 22 et 23 Janvier au cours des opérations de Police préliminaires. Ces personnes devaient dans l'esprit des Autorités Françaises, faire l'objet d'un examen approfondi de situation. Mais pour des raisons qui ne sont pas connues, l'embarquement de ces personnes a dû être réalisé dès l'aube du 24 Janvier. Quelques personnes seulement, pour lesquelles ce transfert aurait été une injustice trop évidente, ont pu être libérées avant la constitution du convoi qui comprenait près de 1.300 habitants des différents quartiers de MARSEILLE.

Le deuxième convoi a été formé à FREJUS par les Auto-

/.....

rités Allemandes à l'occasion du criblage de la population des vieux quartiers évacués au camp de PUGET-sur-ARGENS. Ce convoi, dont il est difficile d'évaluer la composition comprenait surtout des hommes de tous les âges, dont la plupart avaient leurs occupations à MARSEILLE et n'avaient jamais attiré l'attention des services de Police pour leur activité politique.

Aucun renseignement n'a pu être obtenu par les Autorités Françaises sur la destination réservée à ces convois d'évacués. Par la suite, M. LE PREFET DELEGUE du Secrétaire Général pour la Police dans les Territoires Occupés, a pu signaler que 1.300 personnes en provenance de MARSEILLE étaient arrivées au Camp de Royallieu à COMPIEGNE.

Les Autorités Allemandes sollicitées ont presque aussitôt accepté la collaboration des services français pour les opérations de criblage. Il a été admis également que les Autorités Françaises pourraient présenter des propositions de libération en faveur des personnes qu'elles jugeraient dignes. Mais la Commission de triage a dû interrompre ses travaux après avoir établi un millier à peu près de notices individuelles.

Dans les journées qui ont suivi, les personnes pour lesquelles il a été établi une notice ont été soumises à un examen de situation, tant au service des somniers judiciaires de la Préfecture de Police qu'aux archives Régionales de la Police Criminelle et des Renseignements Généraux.

A la suite de ce travail préparatoire les propositions suivantes ont été soumises le 18 Février, par M. LE PREFET LEGUAY au Commandant de la Police de Sureté, près le Commandement Militaire en France (74, Avenue Foch).

- 1^o- Individus recherchés qui seront déferés aux Parquets intéressés : 8
- 2^o- Individus suspects qui devront faire l'objet d'une mesure administrative d'internement de la part des Autorités Françaises : 91 dont 68 israélites.
- 3^o- Personnes dont la détention n'est motivée pour aucune raison 1019. Dans ce nombre sont compris les israélites étrangers pour lesquels les Autorités Allemandes semblaient vouloir dès le début s'opposer à une mesure d'élargissement.

Au cours de cette conférence du 18 Février, le Commandant de la Police Allemande a fait connaître aux Autorités Françaises, que toutes ces propositions seraient soumises aux Hautes Autorités Allemandes de Police. En même temps il a fait part de l'intention du Général OBERG de faire libérer 49 personnes internées au camp de Royallieu, dont la liste serait communiquée ultérieurement. Le 25 Février il a été effectivement communiqué aux Autorités Françaises une liste de 42 personnes dont la libération est intervenue le 18 Février.

Depuis cette date, un certain nombre de libérations individuelles sont intervenues, sans que les Autorités Françaises n'aient jamais été informées autrement que par les intéressés eux-

mêmes. Dans ces conditions il est absolument impossible aux services de la Police Française de connaître avec exactitude le sort qui a été réservé aux personnes proposées pour la libération ainsi qu'à celles proposées pour l'internement.

Pour ce qui concerne les personnes ayant fait partie du 2ème convoi parti de FREJUS à la suite des opérations de criblage par les Autorités Allemandes les services de Police n'ont jamais pu effectuer aucun recensement.

Depuis ces premières interventions qui n'ont d'ailleurs pas eu les suites qu'on pouvait escompter, de nombreuses personnes ont été signalées individuellement à l'attention de M. Le PREFET LEGUAY. Les résultats de ces démarches n'ont pas été communiqués.

Il semble donc que la situation de ces personnes dont un grand nombre sont sur le point d'être transférées dans les pays d'Europe Orientale devrait faire l'objet de nouvelles conversations avec les Hautes Autorités Allemandes de Police.

Il faut souligner d'ailleurs que toute démarche auprès des Autorités Allemandes locales est absolument inefficace, le Chef de la Police Allemande s'étant déclaré incompétent. Il ressort toutefois d'une correspondance échangée à l'occasion d'une requête qu'il m'a soumise pour avis, qu'il ne s'opposerait pas au retour de celles des personnes évacuées qui ne sont pas jugées indésirables par la Police Française.

Pr. Le PREFET REGIONAL
L'INTENDANT DE POLICE



ANNEXE -

- 1° - Liste des personnes signalées à votre attention par M. le Délégué Général du Gouvernement Français pour les Territoires Occupés.
- 2° - Sous bordereau les requêtes qui m'ont été adressées par des parents de personnes internées à COMPIEGNE.

Copie transmise pour information à :

- Bureau des Requêtes auprès de M. Le Chef du Gouvernement
- M. Le Délégué Général du Gouvernement Français
pour les Territoires Occupés
- M. Le Préfet Délégué de M. Le Secrétaire Général
à la Police dans les Territoires Occupés
- M. Le Préfet Régional (Cabinet)
- M. Le Préfet Délégué à l'Administration
de la Ville de MARSEILLE
- M. Le Préfet Délégué des Bouches du Rhône.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ÉTAT FRANÇAIS

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA POLICE NATIONALE

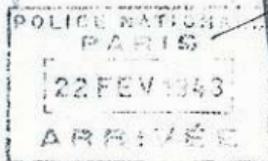
PARIS, LE 22 Février 1943

Délégation
de la
DIRECTION DES SERVICES
DE POLICE DE SUÈDE
69, Rue de Montau
LABORDE 9770*ci-joint
pour info au
Commissaire*N° 426 M Le Commissaire Divisionnaire Déléguéà Monsieur le Préfet Délégué
de M.le Secrétaire Général pour la Police,à PARIS

Comme suite à mes précédentes transmissions relatives au contrôle des personnes internées au camp de Royallieu à Compiègne et à votre communication téléphonique de ce jour, j'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, un état numérique des personnes susceptibles d'être libérées et un état numérique des personnes susceptibles de demeurer internées.

*voir le
Haring à 17 5.49*

Le Commissaire Divisionnaire

*Maller
du 11 Hagen
10.3.43*

INDIVIDUS A LIBERER

Nationalités	Juifs	Non juifs	Totaux
Français	480	92	572
Nord-africains	20	187	207
Coloniaux	-	36	36
Grecs	25	4	29
Turcs	37	1	38
Espagnols	4	16	20
Belges	-	1	1
Italiens	1	7	8
Russes	5	3	8
Hongrois	1	1	2
Polonais	8	-	8
Britanniques	-	1	1
Tchèques	-	3	3
Egyptiens	2	2	4
Portugais	-	1	1
Allemands	2	1	3
Yougoslaves	1	-	1
Arméniens	1	2	3
Lettons	-	1	1
Apatrides	3	-	3
	590	359	949 ./.

./. Dans ce total de 949, sont comprises les 147 femmes di-dessous désignées.

Nationalité	Juives	Non juives	Totaux
Françaises	147	-	147

949
183
766

INDIVIDUS A INTERNER

Nationalités	Juifs	Non juifs	Totaux
Français	51	58	109
Nord-Africains	8	34	42
Coloniaux	-	1	1
Grecs	1	1	2
Turcs	1	1	2
Espagnols	-	6	6
Belges	-	1	1
Italiens	-	12	12
Chinois	-	1	1
Russes	-	3	3
Hongrois	-	1	1
Polonais	-	1	1
Britanniques	-	1	1
Tchèques	-	1	1
	<u>61</u>	<u>122</u>	<u>183</u> ./.

./.. Le chiffre 183, comprend trois femmes, mentionnées ci-dessous.

Nationalité	Juives	Non juive	Total
Française	3	-	3

Liste des Détenus, libérés le 18,2,1943
du Camp de Compiègne.

NOM	Prénom :	Né, le, a.	Nationalité :
Barco	Emmanuel	1,1,94, Galeora/Espagne	Espagnole
Djacuti	Boudjems	18,6,01, Idjem/Algérie	Française
Moussaoui	Brahem	? ? 96, Abanou/Constantinopâa	" "
Semati	Simon	28,5,93, Rapalo/Corse	" "
Roche	Adrien	7,11,15, Marseille	" "
Cassalta	Pierre	2,22,04, Marseille	" "
Manattini	Mansueto	12,4,78, Campanero/Italie	Italienne
Vila Guenca	Vincent	17,11,00, Espagne	Espagnole
Pons	Darwin	24,2,02, Mahen, Babasen/Esp.	" "
Pardo	Ignace	3,4,09, Le Union/Espagne	" "
Homart	Antoine	15,12, 87, Espagne	" "
Esposito	Raphaël	6, 4, 89, Valencia/Espagne	" "
Cubedo	Vincent	15,5,75, Espagne	" "
Compe	Floran	3, 11, 97, Salz/Espagne	" "
Berrics	Manuel	24,12,88, Guadiz/Espagne	" "
Boudjellol	Hannon	? ? 14, M, Cit/Algérie	Française
Di Nucci	Vincent	29,12,82, Formis/Italie	Italienne
Durand	Antoine	3,5,86, Thies-Carbades/Aude	Française
Pénicoud	Eugène	21,5,98, Villefrange/Rhône	" "
Bouchakour	Mohamed	1,3, 07, Bagdoua/Algérie	" "
Sebbar	Mohamed	30, 7, 00, Rensult/Oran	" "
Meddour	Sami Salim	15,1,08 ?	" "
Rodriguez	Joschim	5, 4, 82, Oran/Algérie	" "
Fernandez	Jacques	21, 2, 91, Alger	" "
Palanca	Charles	8, 10, 87, Vessico/Italie	Italienne
Leens	Isidore	27,3, 87, Brüssel/Belgique	Belge
Crosset	Pierre	22,6, 86, Brüssel/Belgique	" "
Carrasso	Henri	23,9, 27, Saloniki/Grèce	Grec
Mile	Gregoir	1, 5, 80, Berat/Albanie	Albanaise
Rusicks	Fredéric	24,8, 88, Vienne/Autriche	Sans National.
Benzahia	Mohamed	30, 3, 13, Arba/Algérie	Française
Bagnolie	Maurice	3, 3, 88, Competello/Corse	" "
Kessai	Mahoud	9, 4, 17, Azarza/Algérie	" "
Robinson	Charles	28, 12, 65, Thibaudaux/Louisiana/USA	Américain
Dacui	Bel-Kader	? 9, 78, Cherchel	Française
Niksarlién	Kework	? ? 99, Amassia/Turquie	Arménienne
Echtokine	German	23, 8, 08, Russie	Russe Blanc
Seibal	Petrus	14,4,76, Constantinople	Turc
De Reu	Jules	10,9, 98, Gent/Belgique	Belge
Mazzalai	Amadeo	29,12,89, Trento/Italie	Italienne
Troia	Giovanni	5, 4, 68, Palermo/Italie	" "
Marti Jover	Pedro	18, 4, 00, Tarrasa/Espagne	Espagnole

42